

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE TRÉCESSON 2022-2023-2024

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Canton de Trécesson devant être en vigueur durant les exercices financiers **2022-2023-2024**, a été déposé à mon bureau le 9 novembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au jeudi de 8 h à 16 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, a avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2022; (au plus tard le 30 avril 2022);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Abitibi
582, 10^e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué, ainsi que sur le site web mrcabitibi.qc.ca/services/evaluation-municipale;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 59 de la MRC d'Abitibi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Trécesson, ce neuvième jour de novembre de l'an deux mille vingt et un.



Chantal Poliquin
Directrice générale et secrétaire-trésorière